

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Lycée Maritime et Aquacole de Bastia

Service
Direction

ANNEXE N°3

SANCTIONS VIE SCOLAIRE

En cas de :

- de chahut dans les étages, salle TV ...
- de courses dans couloirs, cris
- d'insultes, refus d'obéir, de coopérer
- de retard au repas ou autre
- d'un comportement inadmissible vis à vis d'un membre du personnel
- tenue à table pour les demi pensionnaires et les internes
- de détérioration du matériel (chaise, table ...)
- de non respect de l'environnement (crachats, papiers ...)
- etc ... (tout ce qui pourrait aller à l'encontre du règlement de l'établissement)
- d'absence injustifiée

1) Avertissement n°1 notifié aux parents

2) Avertissement n°2 notifié aux parents

3) Renvoi Temporaire

4) Conseil de discipline

En cas de :

- Violence, agression ... sur toute personne adulte ou enfant
- Bizutage (toute forme d'agression sur une autre personne)
- Alcool (consommation à l'intérieur ou à l'extérieur, ivresse ...)
- Cigarette (fume à l'intérieur des locaux mettant en danger la vie d'autrui ...)
- Attitude et comportement anormaux, incompatibles avec la sécurité des personnes .
- Sortie de l'établissement en dehors des heures autorisées et sans autorisation

1) Renvoi Temporaire

2) Conseil de discipline

Toute infraction au règlement intérieur omise dans les lignes ci-dessus pourra faire l'objet de sanctions immédiates proportionnelles à la gravité des faits.

CE DOCUMENT DOIT ETRE SIGNE ET RENDU AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Signature des Parents

Signature de l'élève

**Présent
pour
l'avenir**